

De toute façon, je crois que c'est aller un peu trop loin que de prétendre qu'il y a eu outrage à la Chambre si l'on veut s'attarder à l'intention du député de se lever ou de rester assis. Je ne peux pas juger moi-même et je laisserai donc au Président le soin de nous dire si, à son avis, le député était debout ou assis. Comme je l'ai dit plus tôt, les députés néo-démocrates ont toujours eu de la difficulté à prendre parti pour quoi que ce soit, alors j'ai de la difficulté à décider s'ils étaient debout ou non.

Si vous jugez, monsieur le Président, que la question de privilège est fondée à premier vue, et accessoirement qu'un outrage à la Chambre constitue une atteinte au privilège ou vice versa, toute motion accusant les deux députés d'avoir voté deux fois devra prouver d'une façon ou d'une autre qu'ils l'ont fait délibérément. Comme je l'ai dit clairement dans mes remarques, c'est là quelque chose dont je ne suis pas en mesure de juger moi-même.

Je ne suis pas certain s'ils avaient l'intention de faire de l'obstruction. Je ne suis pas certain s'ils voulaient voter. Tout ce que je sais, puisque j'étais présent, c'est que les faits sont là. Les images ont été enregistrées. Nous en avons tous été témoins puisque nous étions ici. J'ai vu ce qui s'est passé.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que j'accepterai votre décision, quelle qu'elle soit. J'espère que vous avez beaucoup de patience et de jugement, ainsi qu'une bonne vision des choses, car ce sera une décision difficile.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, comme mes collègues, j'ai été témoin des événements qui se sont produits dans cette Chambre le 24 janvier 1990. Je pense que c'était un jour sombre pour les Communes. Tous les députés l'admettront, même si c'est pour des raisons diverses.

La partie sombre que je veux faire ressortir, à la défense de mon collègue et de ses instances à la présidence, est enregistrée dans le hansard et est donc indiscutable. J'ai enregistré une plainte, et elle est dans le hansard également.

J'ai dit alors, et je répète, que la plus importante responsabilité des députés de la Chambre des communes est de voter. Je dis cela parce qu'en votant les députés représentent leurs électeurs et que collectivement nous représentons le Canada. Jouer avec la pureté du vote est un des plus sérieux outrages au Parlement que l'on puisse avoir.

Privilège

Il suffit de regarder à la page 7436 du hansard, monsieur le Président, pour voir, noir sur blanc, l'outrage au Parlement. Il y a là un vote par oui ou non; le président demande ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Certains sont contre et cinq députés au moins se lèvent pour demander un vote par appel nominal.

• (1550)

L'objet était un projet de loi relatif à l'anniversaire de la Grande Charte. À l'issue du vote par appel nominal, en dépit du fait que des députés s'étaient prononcés contre et que cinq au moins s'étaient levés pour demander un vote par appel nominal, il n'y avait pas un seul non. Personne n'avait voté contre, personne n'était contre la mesure.

Il se passait quelque chose dans cette Chambre. Je ne dirai pas quoi. Si vous me le demandez, je vous dirai ce qui se passait. C'était de l'obstruction systématique. Il s'agissait de bloquer les travaux de la Chambre. Je soupçonne, monsieur le Président, mais il vous appartient de vous en assurer, que c'était une obstruction injustifiable, contraire au Règlement de la Chambre.

Le Règlement de la Chambre est fondé sur l'honneur. Le vote est fondé sur l'honneur. On a porté atteinte à cet honneur, car des députés se sont levés, ont demandé un vote par appel nominal et ont ensuite voté en faveur de la mesure.

Il y a quelqu'un ici qui trompe la Chambre. Monsieur le Président, vous devez trouver qui c'est.

M. Le Président: Je remercie le député

Le député de Windsor—Sainte-Claire sur le même recours au Règlement.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis tenté de dire que nous n'avons droit qu'à des foutaises de la part des ministériels et des libéraux.

Le débat qui a lieu à l'heure actuelle est à mon avis tout à fait honteux. Voilà des gens qui ont déjà fait preuve de moins de vertu en s'en prenant violemment à la présidence et qui parlent maintenant des règles à suivre à la Chambre. Nous nous en tiendrons là.

En l'occurrence, votre serviteur et un autre de ses collègues sont accusés d'outrage à la Chambre pour avoir voté deux fois. Nous nous sommes lancés dans un débat